

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST PIERRE DE LA REUNION - 9742 -
Documents comptables (B-S) - Dépôt le 14/04/2026 - 1890 - 2023 B 01070 - 980 870 380 - 3JP

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DE LA SARL 3JP

Société à responsabilité limitée au capital de 1000 €

Siège social : 39 Chemin Léo Ferré PK.14 97430 Le Tampon

Siret : 980 870 380 000 14

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 31 Mars 2025.

L'an 2025, le 31 Mars, à 18H00, les associés de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

PRÉSENCE

Sont présents ou représentés :

- Payet Johnny Payet, détenant 151 parts sociales
- Payet Patricia Noelle, détenant 151 parts sociales
- Payet Johan Florent, détenant 349 parts sociales
- Payet Jonathan Paul, détenant 349 parts sociales

Total des parts présentes ou représentées : 1000 parts sur 1000 parts

L'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 Décembre 2024**
- Affectation du résultat
- Questions diverses

1. APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, tels qu'ils ont été présentés, faisant apparaître :

- **un déficit de : 10 555 €**

L'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

2. AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

- **Résultat déficitaire : 10 555 €**
- **Affectation en report à nouveau débiteur : 10 555 €**

Il est rappelé que la société est soumise au régime fiscal des sociétés de personnes (impôt sur le revenu), et que le résultat est imposé directement entre les mains des associés, proportionnellement à leurs droits dans la société.

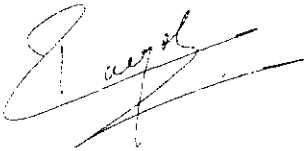
3. QUESTIONS DIVERSES

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à Tampon , le 31 Mars 2025.

SIGNATURES

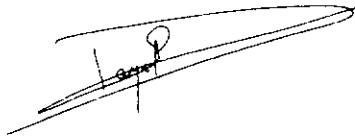
Le Gérant :
Johnny Payet



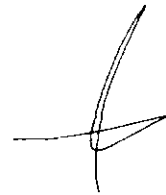
Les associés :
Payet Patricia Noelle



Payet Johan Florent



Payet Jonathan Paul



Certifié Conforme à l'original
le 10/04/2025



Formulaire obligatoire
(art 33 A ou 302 septies A bis
du code général des impôts)

IMPÔT SUR LE REVENU

Bénéfices industriels et commerciaux

(Cocher la ou les cases correspondantes)

Exercice ouvert le	01/01/2024	Régime "simplifié d'imposition"		ou "réel normal"	X
et clos le	31/12/2024	Option pour la comptabilité super-simplifiée		TVA	
			Option pour le régime de la taxation au forfait		

A IDENTIFICATION

Dénomination de l'entreprise : 3jpsarl	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :
Adresse de l'entreprise : 39 Chemin Léo Férré PK 14	
97430 LE TAMPON	
SIREN	98087038000014
Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :	

B DIVERS

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Personne inscrite au répertoire des métiers (cocher la case) ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 2)

	Col. 1	Col. 2
1. Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)		10555
2. Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)		
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu..... a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ① b		
revenus nets exonérés (a - b)..... c		
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu..... d		
Total c + d.....		
3. Total		10555
4. Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1)		10555
4bis. Résultat net de cession, concession ou sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés taxable au taux de 10 % ②		

4ter. Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)

- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI

e

- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI

f

5. Plus-values

taxées selon les règles prévues par les particuliers ③ à court terme et à long terme exonérées ④ à long terme imposable à 12,8 % ⑤

à long terme différée de 2 ans (Art. 39 quindecies I-1 du CGI) ⑥ dont plus-value à long terme exonérées (Art. 151 septies A du CGI) ⑦ bis dont plus-value à court terme exonérée (Art. 151 septies, 151 septies A et 238 quindecies) ⑧ ter

6. Exonérations, Abattements et crédits d'impôt

Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐	ZRR art. 44 quindecies ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ⑨ ☐
ZFU - territoires entrepreneurs 44 octies A ☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐	Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 sexies A ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐		
France Ruralités Revitalisation art. 44 quindecies A ☐			
Exonération ou abattement pratique ⑩ ➔ sur les plus-values imposables à 12,8 %		sur le bénéfice professionnel	

Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W) ☐

7. dont BIC non professionnels (2031 Bis-SD) ⑪ a - BÉNÉFICE 0 b - DÉFICIT 0

- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G).

PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 duodecies)

Moins-values à court terme (Art. 39 duodecies)

- Plus-values

PV nettes à long terme imposable à 12,8 %

- Exonération ou abattement pratique (art. 44 sexies et suivants) ⑫ ➔ sur le bénéfice non professionnel

8. Régime des sociétés de personnes ⑬

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.

Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

9. Comptabilité Informatisée

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé MACOMPTA.FR - www.macompta.fr

D CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2031-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

La notice n° 2033-NOT-SD est également accessible sur le site www.impots.gouv.fr.

Viseur ou certificateur conventionné :

Nom et coordonnées du viseur ou du certificateur conventionné :

Nom et adresse du comptable

Lieu: **TAIAPON**

Date:

le 21/03/2015

Qualité et nom du déclarant:

PATET

Johnny

Signature:

gérant

Johnny

ECF

prestataire :

Certifié Conforme

Johnny

E - RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III du CGI).

(Si le cadre est insuffisant, joindre au présent formulaire un état du même modèle).

Répartition des résultats entre les associés personnes morales

Identification, adresse, qualité et Siren des associés personnes morales	BIC « B » ou BIC non professionnels « M »	Quote-part du bénéfice ou du déficit à prendre en considération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuellement, à l'impôt sur les sociétés	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
SIREN :			
SIREN :			
SIREN :			
SIREN :			
SIREN :			

Répartition des résultats entre les associés personnes physiques

Nom, prénom, adresse, qualité, date et lieu de naissance et numéro fiscal des associés personnes physiques	Associé ayant la qualité de gérant	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non-professionnel	Quote-part des plus- values imposables au taux réduit
Johnny 39 Chemin Léo Ferré 97430 Le Tampon - île de la .. Né(e) le : 23/07/1968 à : Le Tampon - île de ..	Payet Numéro fiscal : 1461112628108 Pays : FR	X		(1593)
LEBON 39 Chemin Léo Ferré 97430 Le Tampon - île de la .. Né(e) le : 11/12/1969 à : SAINT PIERRE	PAYET Numéro fiscal : 0828736480257 Pays : FR			(1594)
PAYET 42B RUE JULES AUBERT - .. 97400 SAINT DENIS Né(e) le : 04/06/1995 à : SAINT PIERRE	Numéro fiscal : 3024934237241 Pays : FR			(3684)
PAYET 39 CHEMIN LEO FERRE PK.14 97430 LE TAMPON Né(e) le : 06/05/1999 à : Saint Pierre	Numéro fiscal : 3031056932134 Pays : FR			(3684)
	Numéro fiscal :			
Né(e) le :	à :	Pays :		

Sociétés en commandite simple ●montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année _____

F - RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles ●, elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception.

● Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067-SD

Exercice

Montant des : - Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).
- Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.

G - DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre) ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

H CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2025, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A.	
	Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)	
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*) (*) À remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.	

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre au formulaire n° 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ①

① Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

I BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice :

	Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelle soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale		
Autres locations meublées non professionnelles		
Location-gérance		
Membre non professionnel de copropriété de cheval de course ou d'étalon		
Autres BIC non professionnels		
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	0	0

①

BILAN – ACTIF

N° 2050 - 2026

Néant ☐

Désignation de l'entreprise : 3ipsarl		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12			
Adresse de l'entreprise 39 Chemin Léo Ferré PK.14 97430 LE TAMPON		Durée de l'exercice précédent * 03			
Numéro SIRET * 98087038000014					
		Exercice N clos le, 31/12/2024			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ	215020	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
ACTIF IMMOBILISÉ IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW		
	Participations	CS	CT		
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		
	TOTAL (II)	BJ	BK	215020	
	ACTIF CIRCULANT STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
En cours de production de services		BP	BQ		
Produits intermédiaires et finis		BR	BS		
Marchandises		BT	BU		
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW	180	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	BY		
Autres créances (3)		BZ	CA		
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	CC		
ACTIF CIRCULANT DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
	Disponibilités	CF	CG	56440	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	28	
	TOTAL (III)	CJ	CK	56648	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW		
		Primes de remboursement des emprunts (V)	CM		
		Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN		
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	271667
	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
	Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

②

BILAN — PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise 3jpsarl

Exercice N

CAPITAUX PROPRES

Autres fonds propres

Provisions pour risques et charges

DETTES (4)

Compte régul.

RENVOIS

1000

(1200)

(10555)

(10755)

184482

94155

3786

282423

271667

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

Désignation de l'entreprise		Exercice N		
3jpsarl		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	TOTAL
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC
	Production vendue { Biens * Services *	FD	FE	FF
		FG	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL
	Production stockée *			FM
	Production immobilisée *			FN
	Subventions d'exploitation			FO
	Reprises sur amortissements et provisions * (9)			FP
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			FI
	Autres produits (1) (11)			FQ
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS
	Variation de stocks (marchandises) *			FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *			FV
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *			FW 7071
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX 667
	Salaires et traitements *			FY
	Cotisations sociales (10)			FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { Sur immobilisations - dotations aux amortissements * (14) - dotations aux dépréciations			GA
				GB
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			GI
	Autres charges (12)			GE 9
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)				GF 7747
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG (7747)
Opération s en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)		GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)		GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL
	Reprises sur dépréciations			GM
	Différences positives de change			GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			GO
	Produits des cessions d'immobilisations financières			GP
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)				GP
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR 2808
	Différences négatives de change			GS
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			GT
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GU
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)				GU 2808
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV (2808)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW (10555)

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise		3jpsarl		Exercice N																							
Produits exceptionnels (7)(VII)		(VII)	HD																								
Charges exceptionnelles (6bis - 6ter-7)		(VIII)	HH																								
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI																								
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ																								
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK																								
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL																								
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	10555																							
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)			HN	(10555)																							
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO																								
(2) Dont { produits de locations immobilières			HY																								
{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG																								
(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *			HP																								
{ - Crédit-bail immobilier			HQ																								
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H																								
(5) Dont produits concernant les entreprises liées			1J																								
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K																								
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)			HX																								
(6 ter) Dont { - amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)			RC																								
{ - amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)			RD																								
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)			A2																								
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3																								
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	9																							
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			A8																								
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS																								
dont cotisations facultatives Madelin A10																											
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11																											
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </table>				Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																		
Exercice N																											
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																										
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </table>				Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs																		
Exercice N																											
Charges antérieures	Produits antérieurs																										

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise Sinsari

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
						1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	KE	KF		
CORPORELLES	Terrains						KG	KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	KK	KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	KN	KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP	KQ	KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3	KS	KT	KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	KW	KX			
		Matériel de transport *				KY	KZ	LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	LC	ID			
		Emballages récupérables et divers *				LE	LF	IG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH	LI	IJ			
	Avances et acomptes					LK	LL	IM			
	TOTAL III					IN	LO	IP			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G	8M	8T			
Autres participations				8U	8V	8W					
Autres titres immobilisés				IP	IR	IS					
Prêts et autres immobilisations financières				IT	IU	IV					
TOTAL IV				LQ	LR	LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	ØH	ØJ			

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation égale à ou évaluation par mise en équivalence	
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
				1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN	ØØ	DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO	IY	DW	IX	
CORPORELLES	Terrains				IP	IX	IY	IZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ	MA	ME	215020 MC	
		Sur sol d'autrui			IR	MD	ME	MF	
		Inst. gales, agents et am. des constructions			IS	MG	MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT	MJ	MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers				IU	MM	MN	MO
		Matériel de transport				IV	MP	MQ	MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique				IW	MS	MT	MU
		Emballages récupérables et divers *				IX	MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours				MY	NZ	NA	NB	
	Avances et acomptes				NC	ND	NE	NF	
	TOTAL III				IY	NG	NH	215020 NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ	ØU	M7	ØW
Autres participations				IØ	ØX	ØY	ØZ		
Autres titres immobilisés				II	2B	2C	2D		
Prêts et autres immobilisations financières				I2	2E	2F	2G		
TOTAL IV				I3	NJ	NK	2H		

Désignation de l'entreprise :

CADRE A													SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement													RE	0		EL	0		EM	0		EN			
Fonds commercial													RE			RF			RI			RJ			
Autres immobilisations incorporelles													PE	0		PF	0		PG	0		PH			
TOTAL I													RK			RM			RN			RO			
Terrains													PI	0		PJ	0		PK	0		PL			
Constructions	Sur sol propre												PM	0		PN	0		PO	0		PQ			
	Sur sol d'autrui												PR	0		PS	0		PT	0		PU			
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions												PV	0		PW	0		PX	0		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels													PZ	0		QA	0		QB	0		QC			
Autres immobilisations	Inst. Générales, agencements, aménagements divers												QD	0		QA	0		QB	0		QC			
	Matériel de transport												QH	0		QI	0		QJ	0		QK			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier												QL	0		QM	0		QN	0		QO			
	Emballages récupérables et divers												QP	0		QR	0		QS	0		QT			
TOTAL II													QU			QV			QW			QX			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)													ØN			ØP			ØQ			ØR			

CADRE B													VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice										
			Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel												
Frais d'établissement			M9			N1			N2			N3			N4			N5			N6				
Fond commercial			RP			RQ			RR			RS			RT			RU			RV				
Autres immobilisations incorporelles			N7			N8			P6			P7			P8			P9			Q1				
TOTAL I			RW			RX			RY			RZ			SB			SC			SD				
Terrains			Q2			Q3			Q4			Q5			Q6			Q7			Q8				
Constructions :																									
- Sur sol propre			Q9			R1			R2			R3			R4			R5			R6				
- Sur sol d'autrui			R7			R8			R9			S1			S2			S3			S4				
- Inst. gén. agenc., aménagements divers			S5			S6			S7			S8			S9			T1			T2				
Installations techniques, matériel et outillage			T3			T4			T5			T6			T7			T8			T9				
Autres immob. Corporelles :																									
- Inst. gén. agenc. Et aménagements divers			U1			U2			U3			U4			U5			U6			U7				
- Matériel de transport			U8			U9			V1			V2			V3			V4			V5				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier			V6			V7			V8			V9			W1			W2			W3				
- Emballages, récupérations et divers			W4			W5			W6			W7			W8			W9			X1				
TOTAL II			X2			X3			X4			X5			X6			X7			X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III			NL									NM									NO				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			NP			NQ			NR			NS			NT			NU			NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)			NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)						NY			Total général non ventilé (NW - NY)						NZ				

CADRE C													MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
													Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler																			Z9			Z8				
Primes de remboursement des obligations																			SP					SR		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : 3ipsarl

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 50 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		6J	6K	6L	6M
		6N	6O	6P	6Q
		6R	6S	6T	6U
	Sur stocks et en cours	6V	6W	6X	6Y
	Sur comptes clients	6Z	6A	6B	6C
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6D	6E	6F	6G
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : <u>Sipsart</u>											
CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT		UY		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX							
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * Provisions pour dépréciation constituée			UO							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR							
	Charges constatées d'avance			VS	28		28				
TOTALUX			VT	28	VU		28	VV			
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD						
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	184482		184482					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	3786		3786						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	94155		94155						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTALUX		VY	282423	VZ	282423						
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

⑩

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**
Désignation de l'entreprise : 3ipsarl**I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	1200
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	1200
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	10555
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	11755

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTESMontant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1^{er} bis AL 1^{er} du CGI, dotations de l'exercice

ZT

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1^{er} bis AL 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

Charges à payer

9K

9L

TOTAL X (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)

à reporter au tableau 2058-A :

ligne W1

ligne W1'

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction

Montant
au début de l'exercice

Imputations

Montant net
à la fin de l'exercice

L1

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : 3lipsart

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB	
							ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(1200)		Dividendes		ZE	
					Autres répartitions		ZF	
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Report à nouveau		ZG	(1200)
	TOTAL I	ØF	(1200)		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	(1200)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7		YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8		XQ	2850
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	845
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		ST	3376
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	7071
IMPÔTS ET TAXES	- CFE et CVAE				YW	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS		9Z	667
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	667
TVA	- Montant de la TVA collectée				YY	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2025) *				ØB	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	%
	- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0				ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG	
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies				RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK	
				Plus-values à 19 %	JM	
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN	
				Plus-values à 19 %	JP	
						Imputations
						Imputations
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	
	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social				JQ	
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social				JR	
	Revenu brut social (si le montant est négatif)			JS		
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS	Revenu brut social (si le montant est positif)				JT	

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

12

Désignation de l'entreprise							3jpsarl			
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE										
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt		Autres amortissements*		Valeur résiduelle		
1		2	3	4		5		6		
I - IMMOBILISATIONS *	1									
	2									
	3									
	4									
	5									
	6									
	7									
	8									
	9									
	10									
	11									
	12									
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *							
Prix de vente		Montant global de la plus- value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)			
7		8	9	19%	15% ou 12,80%	0%	11			
I - IMMOBILISATIONS *	1									
	2									
	3									
	4									
	5									
	6									
	7									
	8									
	9									
	10									
	11									
	12									
II - AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés								
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés								
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale								
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée								
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice								
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme								
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Désignation de l'entreprise : 3ipsart

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
Entreprises soumises à l'impôt sur le revenuRappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 12,8 % ^②.Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 21) I a ^③ ^④ du CGI ^⑤.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 21) I a ^⑥ ^⑦ du CGI ^⑧.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 - 4 - 5)
		À 10 % ou à 15 %	À 10 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % Ou À 10 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 21) I a du CGI, pour les exer-
ces ouverts à compter du 31 décembre 2007.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : 3ipsarl

SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 98087038000014

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Sipsarl

ADRESSE (voie) 39 Chemin Léo Ferré PK.14

CODE POSTAL 97430

VILLE LE TAMPON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

0

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° et Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° et Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° et Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° et Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° et Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° et Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° et Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° et Voie

Code Postal Commune Pays

Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.